

Commentaires d'Héritage Montréal présentés dans le cadre des consultations de l'Office de consultation publique de Montréal sur le Campus de la Montagne de L'Université de Montréal

1. Présentation de l'organisme

« Encourager et promouvoir la protection de l'héritage historique, architectural, naturel et culturel des communautés de la province de Québec. »

Lettres patentes, 15 octobre 1975

Héritage Montréal est un organisme à but non lucratif indépendant qui œuvre à la reconnaissance et à la protection du patrimoine bâti et paysager. De portée nationale par son rayonnement, il intervient surtout dans la région métropolitaine de Montréal. Héritage Montréal regroupe environ 700 membres et rejoint une communauté numérique de quelque 25 000 personnes qui suivent ses activités sur les médias sociaux.

2. Intérêt pour le secteur du Mont-Royal

Héritage Montréal s'intéresse à ce territoire à plusieurs titres :

- a. L'intérêt d'Héritage Montréal pour le Mont-Royal, sa reconnaissance comme ensemble patrimonial, sa protection et sa mise en valeur, y compris comme élément emblématique du paysage de la région métropolitaine, est incontestable depuis plus de 30 ans. Le 27 mai 1986, Héritage Montréal a ainsi adressé une demande de classement du mont Royal à la ministre des Affaires culturelles de l'époque, Mme Lise Bacon, puis, le 8 juin 1987, une demande de constitution d'un site du patrimoine que la Ville de Montréal fit diligemment. À titre de membre de la table de concertation du Mont-Royal depuis sa constitution en 2005 (à l'initiative du maire de Montréal), Héritage Montréal a par ailleurs participé au groupe de travail consultatif formé en 2015 à l'invitation du ministère de la Culture et des Communications pour accompagner la préparation du projet de Plan de conservation pour le site patrimonial.
- b. L'assemblée générale des membres d'Héritage Montréal a adopté des résolutions sur les sujets suivants qui la préoccupent :
 - Résolutions (2009-03 et 2010-04) sur la protection et la mise en valeur du Mont-Royal
- c. Héritage Montréal est intervenu sur plusieurs dossiers dont :
 - La sauvegarde de la perspective de l'avenue McGill College pour laquelle nous avons adressé une demande de classement au titre de la Loi sur les biens culturels en 1984 et, dans le contexte de projets de tour observatoire, de pistes de ski et de mausolées collectifs, celle d'attribution d'un statut à la montagne.
 - La préparation d'un plan directeur pour le vaste site de l'ancien hôpital Royal Victoria. À la demande du gouvernement du Québec, cette planification est coordonnée à celle menée par l'Université McGill, qui élabore son projet d'occupation de certains anciens pavillons.
- d. M. Dinu Bumbaru, directeur des politiques chez Héritage Montréal, a également participé au comité mis sur pied par l'Université de Montréal pour accompagner la

démarche en cours depuis 2017, contribuant à la rédaction des termes de référence pour l'engagement des professionnels pour élaborer ledit plan directeur.

3. Commentaires et recommandations pour le Campus de la Montagne de L'Université de Montréal

a. Commentaires généraux :

Héritage Montréal salue un travail mené avec soin, notamment en ce qui concerne la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de ce secteur emblématique. L'organisation remarque également plusieurs éléments positifs poursuivant l'engagement envers le Site patrimonial du Mont-Royal et l'insertion du campus dans la montagne, telle une plus grande sensibilité pour les aménagements piétons et cyclables, les aménagements paysagers et les points de vue. Le concept de coulée verte est également intéressant et constitue une amélioration pour la montagne. Par ailleurs, on vise à réduire le nombre de stationnements en surface, d'une part en réduisant le nombre total de places, mais aussi en en relocalisant une partie en sous-sol, ce qui nous semble tout à fait pertinent et recevable.

b. Commentaires particuliers : Faculté de musique et Pavillon de l'ingénierie durable de Polytechnique

Toutefois, les « potentiels de développement » sont un sujet plus délicat, surtout dans le contexte de la protection du Mont-Royal. Plusieurs projets sont de faibles dimensions et constituent des ajouts en milieu bâti, voire l'ajout d'étages. Ces derniers sont réfléchis en continuité avec les bâtiments existants et n'apparaissent pas trop préoccupants. Pensons notamment à l'agrandissement du CEPsum, au Pavillon des services communautaires, à l'ajout sur le toit des résidences et au Pavillon René J. A. Lévesque. Deux projets nous semblent toutefois plus préoccupants : la Faculté de musique et le Pavillon de l'ingénierie durable de Polytechnique. Ces deux nouveaux bâtiments se retrouveraient dans la partie la plus élevée du campus et pourraient ainsi modifier la nature et l'identité visuelle du lieu, impactant de jour comme de nuit le paysage emblématique du versant nord de la montagne. En particulier, le nouvel ajout à la faculté de Musique risque de masquer sérieusement la vue vers la montagne et le bois à partir du quartier environnant. Il faudrait s'assurer de laisser une fenêtre sur le milieu naturel. Si ces constructions devaient se matérialiser, il faudrait envisager qu'elles soient limitées en termes de gabarit, qu'elles respectent la topographie de la montagne et qu'elles soient dotées de toits verts afin de favoriser une meilleure intégration au paysage de la montagne.

4. Remerciements

Héritage Montréal remercie l'Office de consultation publique de Montréal de tenir la présente consultation et offre sa collaboration pour la suite.